



Charte du Nageur de l'USC Natation Sportive

Année 2022 2023

La **charte du nageur** du Club de L'US Colomiers Natation Sportive fixe quelques règles de bon fonctionnement qui permettront l'épanouissement de tous, quel que soit leur niveau sportif, dans un esprit de confiance mutuelle nageur-entraîneur-parents.

Son ambition est d'associer les adhérents à deux objectifs prioritaires et complémentaires : **réussite et épanouissement sportif** et **convivialité**.

Le club demande à tous (nageurs, parents) de la respecter.

La charte diffusée au début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent.

Elle servira, tout au long de la saison sportive, de référence et permettra de définir en permanence la qualité de l'engagement des nageurs.

De ce fait le non-respect d'une des règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements.

Cette charte est disponible en deux versions, l'une pour les nageurs de 10 ans et plus, la seconde pour les plus petits (5 à 9 ans).

L'engagement du nageur



1 - Le respect et écoute

Le nageur s'engage à faire preuve de politesse et de respect envers les entraîneurs, les parents, les autres nageurs et, de manière générale, toutes les personnes qu'ils croisent tant à l'entraînement qu'en compétition.

Le respect s'applique aussi à toutes les personnes rencontrées au sein de l'établissement et qui veille à son bon fonctionnement.

Le personnel de la piscine doit être aussi respecté et écouté.

2 - Les vestiaires

Le nageur se comporte bien dans les vestiaires

- Il est notamment interdit d'y manger,
- De laisser traîner des papiers ou autres détritrus,
- De dégrader les locaux,
- De jouer (téléphone) ou de chahuter avec les copains copines.

Toute affaire oubliée par un nageur doit être rapportée au bureau ou à l'entraîneur.

Le respect des lieux et du matériel est primordial pour pratiquer une activité.

3 - Les horaires

Le nageur s'engage à assister aux différents entraînements à la fréquence fixée par son entraîneur.

En cas de problèmes, le nageur (ou les parents) s'engage(nt) à prévenir l'entraîneur.

Le nageur s'engage à être sur le bord du bassin, en tenue, à l'horaire fixé par l'entraîneur.

En cas de retard le nageur (ou les parents) s'engage(nt) à prévenir les entraîneurs.

4- L'entraînement

Le nageur prépare son matériel et attend dans le calme son entraîneur. Il coopère à la mise en place et au rangement du matériel, et attend l'autorisation de son entraîneur avant de se mettre à l'eau.

Le nageur fait preuve d'un comportement volontaire et impliqué au cours de la séance.

Le nageur se doit d'avoir une attitude exemplaire lors des entraînements et des compétitions.

Il est là pour nager et progresser, pour donner le meilleur de lui-même. Les différends entre nageurs n'ont à perturber ni l'entraînement, ni le déroulement des compétitions.

5 - Les Compétitions

Le nageur (ou ses parents) ayant donné son accord pour être engagé à une compétition, s'engage à y participer.

Une absence lors d'une compétition oblige le club à déclarer forfait pour le nageur absent. Ceci est synonyme d'amende réclamée par la fédération. Cette amende ainsi que les frais d'engagements perdus seront à la charge du nageur en cas de non-présentation d'un certificat médical avant le début de la compétition ou au premier entraînement qui suit la compétition.

En cas de non-respect de la charte, d'absences récurrentes à l'entraînement ou en compétition, ou une attitude individuelle incompatible avec les objectifs du groupe, le nageur pourra se voir imposer un changement de groupe.

En compétition, le respect des autres est primordial, le soutien de l'équipe est important, la cohésion du groupe aide aux performances et à une ambiance agréable.

Toute inscription à L'US Colomiers Natation implique une acceptation de la charte de la part du nageur et de ses parents.

Date et Signature

Le nageur

Les parents

L'entraîneur

L'engagement de nos petits nageurs (5 à 9 ans)



1 - Le respect et écoute

Je suis poli, je respecte et écoute mon entraîneur et le personnel de la piscine.
Je respecte mes copains copines en bord de bassin et dans les vestiaires.

2 - Les vestiaires

Je me change rapidement, je veille à mes affaires et à celles des autres.
Je ne joue pas dans les vestiaires et je ne mange pas dans les vestiaires.
Je respecte la propreté des lieux et je ne dégrade rien.
Je rejoins mon entraîneur rapidement.

Il est interdit de chahuter et de rester dans les vestiaires pour jouer, cet espace est un lieu de transition afin de se changer rapidement.

Le respect des lieux et du matériel est primordial pour pratiquer une activité.

3 - Les horaires

J'arrive à l'heure, je préviens mon entraîneur si je dois être absent ou en retard.

4- L'entraînement

Je viens avec mon matériel et je reste au bord du bassin en attendant que mon entraîneur nous autorise à nager. Je ne chahute pas en bord de bassin.
En fin de séance, j'aide à ranger.

J'ai un d'un comportement volontaire et impliqué au cours de la séance.
Le nageur se doit d'avoir une attitude exemplaire lors des entraînements et des compétitions.

Je ne pousse pas, je n'empêche pas de doubler, je ne tire pas la ligne, je ne reste pas sous l'eau pendant la consigne, je n'arrose pas mes camarades...

Je suis là pour nager et progresser, pour donner le meilleur de moi-même. Les différends entre nageurs n'ont à perturber ni l'entraînement, ni le déroulement des compétitions.

Toute inscription à L'US Colomiers Natation implique une acceptation de la charte de la part du nageur et de ses parents.

Date et Signature

Le nageur

Les parents

L'entraîneur